

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 novembre 2018 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, Pavillon Forestier, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- M. Michel Croteau, maire
- Mme Jocelyne Boivin, conseillère
- M. Clément Gignac, conseiller
- M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller
- M. Claude Tessier, conseiller
- M. Jacques Tessier, conseiller

**ÉGALEMENT PRÉSENTES:**

- Mme Vivian Viviers, directrice générale
- Mme Roxane Ouellet, inspectrice municipale

**ABSENCE MOTIVÉE :** M. Yvan Duval, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Acceptation de l'ordre du jour;
3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspectrice municipale ;
7. Rapport de la directrice générale ;
  - a. Paniers de Noël ;
  - b. Popote Multi-Services ;
  - c. Décorations des Fêtes aux abris postaux ;
  - d. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
8. Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf ;
9. Mandat à la CBJC pour l'inventaire des plantes exotiques envahissantes en bordure du lac Saint-Joseph ;
10. Demande d'aide financière Volet 1 pour la sécurité civile ;
11. Demande d'aide financière Volet 2 pour la sécurité civile ;
12. Avis de motion, présentation du budget 2019 ;
13. Avis de motion, compensation sur les biens fonds non imposables ;

- 
14. Construction de l'Hôtel de Ville ;
  15. Déneigement chemin Thomas-Maher ;
  16. Terrains Baie-des-Maher ;
  17. Autres sujets ;
  18. Période de questions
  19. Levée de la séance.

### **1- Ouverture de la séance**

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **2.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après avoir ajouté au point 17, les points suivants :

- a) Taxe sur droits de mutation;
- b) Bacs semi-enfouis.

**CA-116-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité l'ordre du jour est adopté après avoir ajouté les points ci-dessus mentionnés.**

**ADOPTÉ**

### **3.- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018**

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018.

**CA-117-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier dûment faite et appuyée à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2018 est adopté tel que déposé.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Adoption des listes et rapports mensuels**

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2018 ;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2018 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'octobre 2018.

**CA-118-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois d'octobre 2018 sont adoptés tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

## **5.- Certificats de crédits disponibles**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de novembre 2018.

**CA-119-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.**

**ADOPTÉ**

## **6.- Rapport de l'inspectrice municipale**

Mme Ouellet mentionne aux membres du conseil que 11 permis et certificats ont été émis en octobre. Elle remet aux membres un résumé des permis, pour une valeur de 363 400 \$ et le cumulatif est de 4 585 315 \$.

**CA-120-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte du rapport de l'inspectrice municipale.**

### **a) Dérogation mineure pour le 854 chemin Thomas-Maher**

Mme Ouellet explique la demande de dérogation mineure aux membres du Conseil. Le Maire précise avoir assisté à la rencontre du CCU et que suite à la présentation du dossier, les membres du CCU ont fait la recommandation suivante :

Considérant que le propriétaire fait une demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage qui empièterait dans la bande de protection riveraine du cours d'eau ;

Considérant que le propriétaire avait fait en 2011 une demande de permis pour une construction résidentielle conditionnelle à ce que l'ancienne résidence soit transformée en garage ;

Considérant que la nouvelle résidence a été construite mais que l'ancienne n'a subi aucune modification et sert encore occasionnellement de résidence ;

Compte tenu que le propriétaire n'a pas respecté les engagements pris en 2011 et qu'il ne peut avoir deux bâtiments principaux sur le même terrain ;

Le Conseil en vient à la conclusion qu'on ne peut accorder de dérogation mineure pour cette construction et que le propriétaire doit se conformer et transformer l'ancienne résidence en garage ou la démolir avant de faire une nouvelle demande de permis de construction.

---

**CA-121-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil rejette la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété du 854, chemin Thomas-Maher et informe le propriétaire qu'il doit se conformer aux engagements pris en 2011 et transformer l'ancienne résidence en garage ou la démolir avant de faire une nouvelle demande de permis de construction.**

**ADOPTÉ**

**7.- Rapport de la directrice générale**

- a) **Paniers de Noël:** Mme Viviers rappelle aux membres du Conseil que comme par les années passées, nous avons reçu une demande du Comité d'orientation et de dépannage qui distribue des paniers de Noël aux familles moins bien nantis de la région et nous leur faisons habituellement un don de 600 \$. Elle demande si nous renouvelons encore cette année.

**CA-122-2018 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil octroie un montant de 600 \$ au Comité d'orientation et de dépannage pour la distribution des paniers de Noël.**

**ADOPTÉ**

- b) **Popote Multi-Services :** Mme Viviers remet aux membres copie de la demande d'aide financière de Popote Multi-services qui vient en aide aux personnes âgées en leur distribuant des repas chauds ou en les accompagnant à des rendez-vous médicaux ou autres et que nous leur attribuons annuellement un montant de 400 \$.

**CA-123-2018 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil octroie un montant de 400 \$ à Popote Multi-Services.**

**ADOPTÉ**

- c) **Décorations des Fêtes aux abris postaux :** Mme Viviers remet aux membres une copie du contrat de location de Multi-Vrac Écono pour les décorations des Fêtes aux abris postaux au montant de 1 753,37\$. Elle mentionne que le prix est le même que l'an dernier et qu'il n'y a eu aucune augmentation.

**CA-124-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à Multi-Vrac Écono de fournir et installer les décorations des Fêtes aux abris postaux et de voir à les retirer après le 15 janvier 2019 suivant le contrat de location au montant de 1 753,37 \$.**

**ADOPTÉ**

- d) **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil :** Mme Viviers remet à chacun des membres un document de déclaration des intérêts pécuniaires à compléter, signer et lui remettre au plus tard lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le 17 décembre 2018.

- e) **Demande de contribution financière pour la Maison Mirépi :** Mme Viviers fait part aux membres d'une demande reçue de Me Mario Boilard afin de mettre sur pied une maison de 2<sup>e</sup> étape pour venir en aide aux femmes et aux enfants en difficulté ou victimes de violence.

**CA-125-2018 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil octroie un montant de 1 000 \$ pour l'activité de financement de Mirépi pour la mise sur pied d'une maison de 2<sup>e</sup> étape pour venir en aide aux femmes et aux enfants en difficulté ou victimes de violence.**

**ADOPTÉ**

- f) **Alarme Sécuri-Pro inc. :** Le Maire explique aux membres du Conseil sa rencontre avec M. Denis Bilodeau en ce qui concerne l'installation d'un système de sécurité d'alarme et de caméras pour le futur Hôtel de Ville. Mme Viviers dépose la soumission reçue au montant de 4 995 \$ plus taxes pour le système de sécurité. En ce qui concerne les caméras, ce sera revu au printemps.

**CA-126-2018 Sur proposition de M. Claude Tessier, appuyée à l'unanimité, le Conseil donne mandat à Alarme Sécuri-Pro inc. pour l'installation du système de sécurité tel que proposé dans leur soumission.**

**ADOPTÉ**

### **8. Adoption du budget et des quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**

M. Jacques Tessier explique le budget et le détail des quotes-parts transmis par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

**CA-127-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier, appuyée à l'unanimité, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le budget et les quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2019.**

### **9.- Mandat à la CBJC pour l'inventaire des plantes exotiques envahissantes en bordure du lac Saint-Joseph**

Mme Viviers explique aux membres du Conseil l'offre de services présentée par la CBJC en concertation avec les Villes de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac concernant un projet d'inventaire des plantes exotiques envahissantes (PEE) en bordure du lac Saint-Joseph, au coût de 17 845 \$ réparti comme suit : 10 000 \$ subventionné par la Fondation de la faune du Québec (FFQ), 3 045 \$ contribution de la CBJC et 4 800 \$ payé par les trois villes soit 1 600 \$ chacune.

**CA-128-2018 Il est proposé par M. Claude Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil autorise la directrice générale à signer les documents avec la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier pour adhérer au Projet d'inventaire**

---

**des plantes exotiques envahissantes (PEE) en bordure du lac Saint-Joseph au coût de 1 600 \$.**

**10.- Demande d'aide financière Volet I pour la sécurité civile**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**CA-129-2018 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Sheedy**

**Appuyé par M. Jacques Tessier**

**Et résolu à l'unanimité :**

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise M. Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

**11.- Demande d'aide financière Volet 2 pour la sécurité civile**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

**ATTENDU QUE** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

**CA-130-2018 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Sheedy**

**Appuyé par M. Jacques Tessier**

**Et résolu à l'unanimité :**

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Fossambault-sur-le-Lac pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise M. Martin Lavoie, directeur du Service de protection contre les incendies à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### **12.- Avis de motion, présentation du budget 2019**

**CA-131-2018 AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Clément Gignac qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2019.

#### **13.- Avis de motion, compensation sur les biens fonds non imposables**

**CA-132 AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Claude Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour imposer au cours de l'année 2019 une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

---

#### **14.- Construction de l'Hôtel de Ville**

M. Jacques Tessier mentionne que le puits et la fosse septique sont installés. Les cloisons sont faites à l'intérieur et dès que le filage et l'électricité seront terminés, ils fermeront les murs. Tout va très bien et le budget est respecté jusqu'à maintenant. Mme Ouellet mentionne qu'il serait important d'obtenir un certificat de conformité auprès de la firme Urba Solutions concernant l'installation septique. Mme Viviers fera les vérifications nécessaires en ce sens.

#### **15.- Déneigement chemin Thomas-Maher**

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil qu'il y a eu rencontre avec les maires et les directeurs généraux des trois villes concernant le budget pour l'année 2019. Le déneigement sera fait par Ste-Catherine et nous aurons une faible augmentation de coûts. Nous devrions recevoir le budget final la semaine prochaine.

#### **16.- Terrains Baie-des-Maher**

Le maire, la directrice générale et M. Claude Tessier ont rencontré les représentants du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs concernant une proposition d'échange de terrains avec la Baie-des-Maher. M. Claude Tessier fait des vérifications avec un évaluateur et nous informera des résultats probablement lors de la prochaine séance du Conseil.

#### **17. Autre sujets**

**a) Droits de mutation :** M. Claude Tessier mentionne que pour équilibrer le budget, puisqu'il n'y a plus de terrains disponibles sur notre territoire, qu'il n'y a aucun développement possible, que les seuls revenus supplémentaires possibles sont les droits de mutation lors de ventes de propriétés, il faudrait prévoir faire une modification au tarif concernant les droits de mutation.

Mme Viviers répond que c'est déjà prévu au Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2019 qui sera adopté en décembre prochain.

**b) Bacs supplémentaires :** M. Jacques Tessier mentionne qu'il prendra les arrangements avec M. Martel de la firme Multi-Vrac Écono afin que des bacs supplémentaires soient ajoutés durant la période des Fêtes aux deux sites des bacs semi-enfous.

**Modification au Règlement de nuisances :** Mme Roxane Ouellet informe les membres que des modifications sont nécessaires au Règlement de nuisances, notamment quant à l'éclairage.

**CA-133-2018 AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par M. Jacques Tessier qu'à une prochaine séance de ce Conseil un nouveau Règlement de nuisances sera présenté pour adoption.



---

**18.- Période de questions.**

Aucune question.

**19.- Levée de la séance**

La séance est levée à 20h05.

**CA-134-2018 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h05.**

**ADOPTÉ**

---

**Michel Croteau**  
**Maire**

---

**Vivian Viviers**  
**Secrétaire-trésorière**